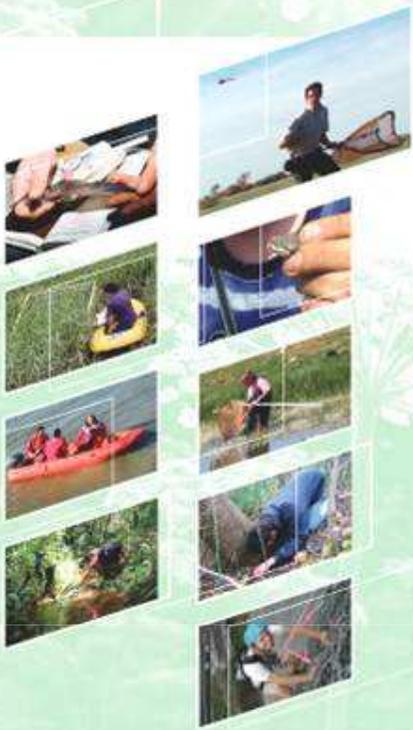


**Élaboration du document
d'objectifs du site Natura 2000 (SIC)
FR1102006
« Bois des Réserves, des Usages et
de Montgé »**

Ocquerre – 10 avril 2013 – COPIL de validation





Rappel du contexte

Rappel du diagnostic écologique

Rappel du diagnostic socio-économique

Rappel des enjeux de conservation et des objectifs

Programme d'actions

Charte Natura 2000

Outils de communication

⇒ Validation du document d'objectifs

Rappel du contexte

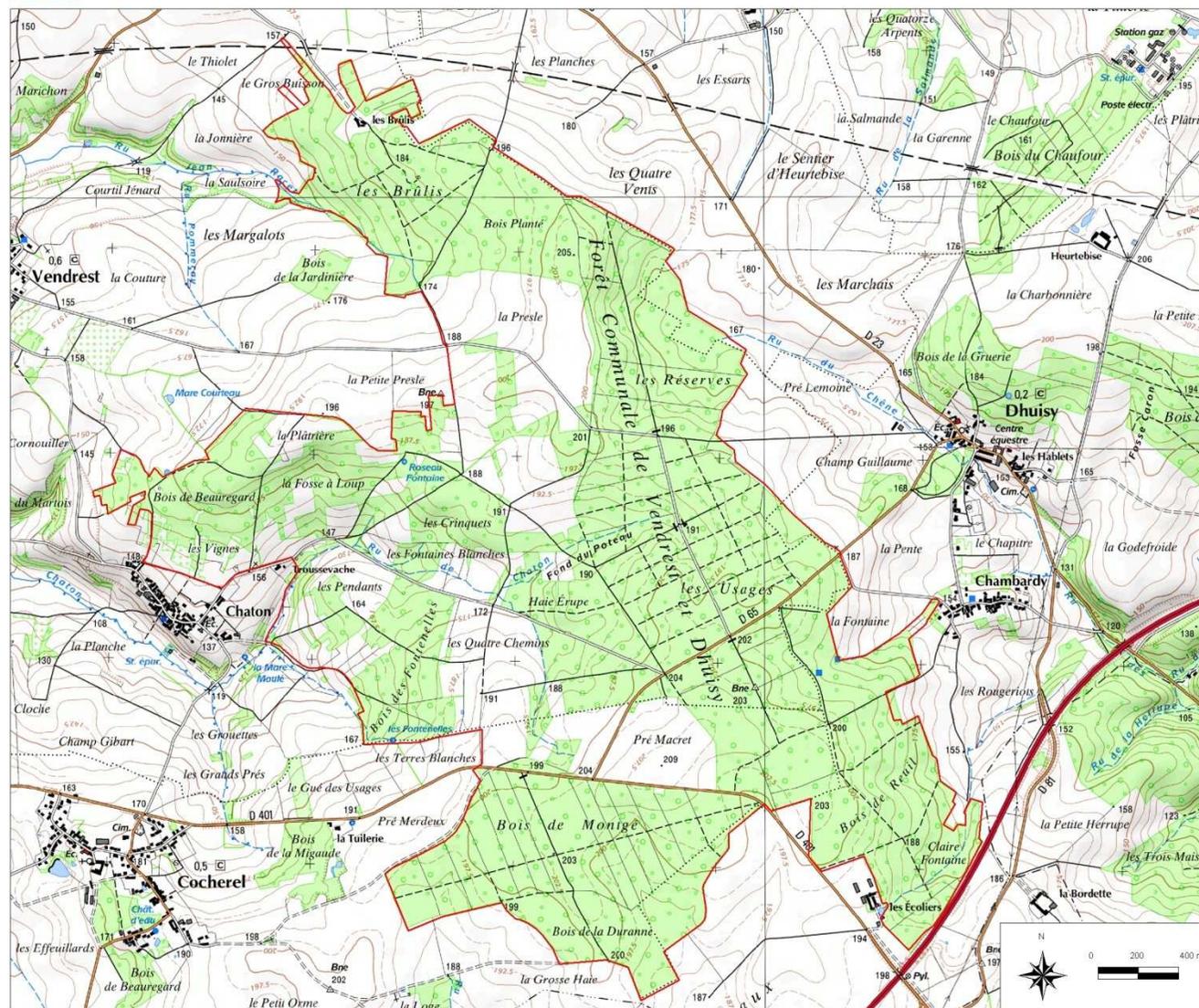
- ❑ Le Site d'Importance Communautaire (SIC) FR1102006 « Bois des Réserves, des Usages et de Montgé » désigné au titre de la Directive Habitats-Faune-Flore

Un site couvrant une surface totale de **866 ha** répartis sur **4 communes** (Vendrest, Cocherel, Dhuisy et Coulombs-en-Valois)

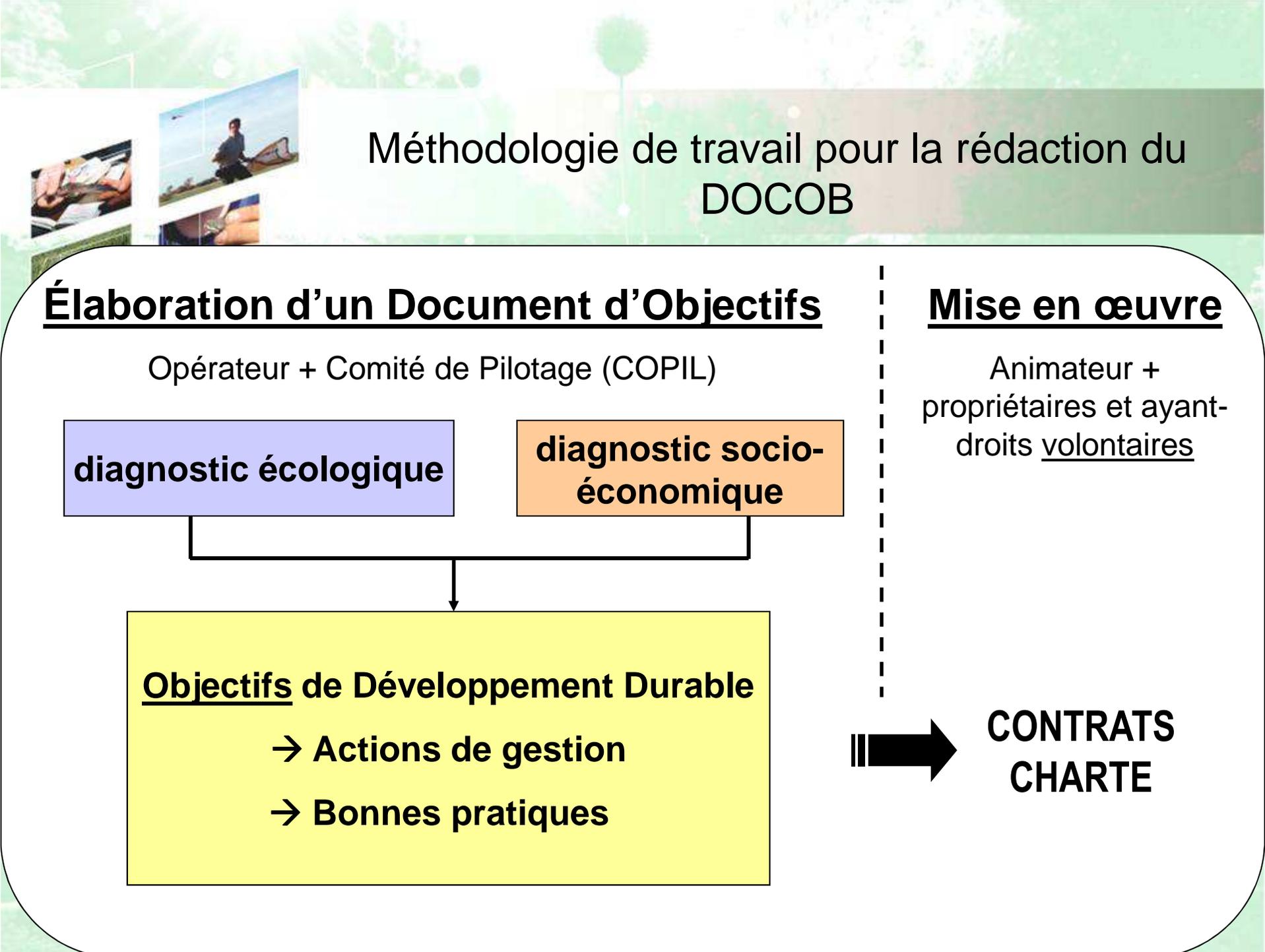
Historique :

- ❑ Découverte de 37 individus de Sonneur à ventre jaune par Olivier Roger en 2003
- ❑ Étude de la population de Sonneur à ventre jaune par le MNHN en 2004-2005
- ❑ Désignation du site en avril 2006
- ❑ Lancement du DOCOB en avril 2011

Carte 1



— Périmètre du SIC



Méthodologie de travail pour la rédaction du DOCOB

Élaboration d'un Document d'Objectifs

Opérateur + Comité de Pilotage (COPIL)

diagnostic écologique

**diagnostic socio-
économique**

Objectifs de Développement Durable

→ Actions de gestion

→ Bonnes pratiques

Mise en œuvre

Animateur +
propriétaires et ayant-
droits volontaires



**CONTRATS
CHARTE**

A photograph of a forest stream. The water is clear and reflects the surrounding green foliage. A large, moss-covered fallen tree trunk lies across the stream in the background. The foreground shows a rocky bank with scattered leaves and small plants. The overall scene is a lush, natural forest environment.

**Diagnostic écologique du SIC
« Bois des Réserves des
Usages et de Montgé »**

Diagnostic écologique du SIC

Méthodologie

Réalisé par Biotope

- **Les habitats naturels : cartographie de la végétation sur l'ensemble du site**
- **La faune : échantillonnage des milieux les plus favorables**
 - Les insectes
 - Les amphibiens
 - Les chauves-souris

Diagnostic écologique du SIC

Habitats naturels

→ 8 Habitats d'Intérêt Communautaire identifiés sur le site (aucun mentionné dans le Formulaire Standard de Données) :

- Formations aquatiques à potamots
- Mégaphorbiaies (lisières humides à hautes herbes)

- Pelouses sèches calcaires
- Prairies maigres de fauche

- Aulnaie-frênaie
- Hêtraie-chênaie acidiphile à Houx
- Hêtraie-chênaie à Jacinthe des bois ou à Mélisque à une fleur
- Frênaie-chênaie à Primevère élevée



Formations aquatiques à potamot



Mégaphorbiaie



Pelouse sèche calcaire



Prairie maigre de fauche



**Hêtraie-chênaie à Jacinthe
des bois**



Hêtraie-chênaie à Houx



Frênaie-chênaie à Primevère



Aulnaie-frênaie



Habitats d'intérêt communautaire

Document d'objectifs du site Natura 2000 FR 1102006 "Bois des Réserves, des Usages et de Montgé" (77)



Communauté de Communes

Carte 9



- Périmètre du site Natura 2000
- Végétations des zones boisées et arbustives**
 - Frênaie-chênaie subatlantique à Primevère (Code NATURA 2000 : 9160)
 - Hêtraie-chênaie acidophile (Code NATURA 2000 : 9120)
 - Hêtraie-chênaie neutrophile à acidocline (Code NATURA 2000 : 9130)
- Végétations des zones ouvertes**
 - Pelouse calcaire (Code NATURA 2000 : 6210)
 - Prairie mésophile ou méschyrophile de fauche (Code NATURA 2000 : 6510)
- Végétations des zones humides**
 - Aulnaie-frênaie à Lailche espacée des petits ruisseaux (Code NATURA 2000 : 91E0*)
 - Formation à Potamot (Code NATURA 2000 : 3150)
 - Mégaphorbiaie (Code NATURA 2000 : 6430)

* : Habitat prioritaire

Sources : DRIEE IDF, BIOTOPE
Cartographie : BIOTOPE, 2012.
Fond : IGN orthophotos

Surface totale couverte par les habitats d'intérêt communautaire : **433,85 ha** soit **50,19%** de la surface totale du SIC.

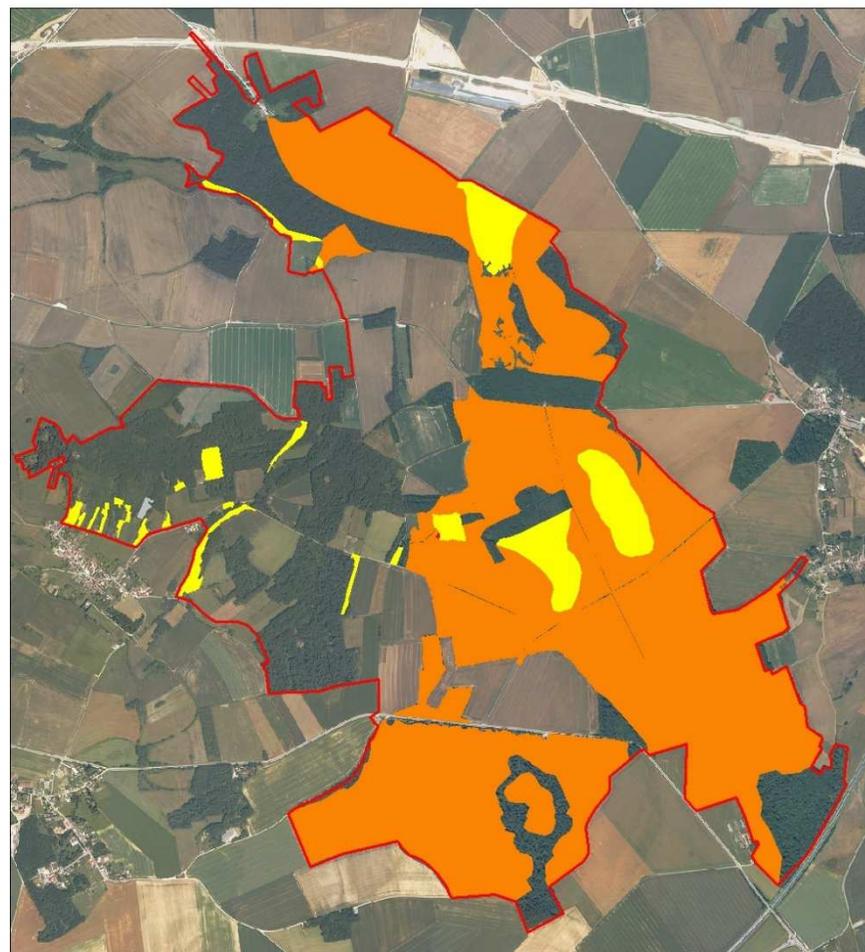


Etat de conservation des habitats d'intérêt communautaire

Document d'objectifs du site Natura 2000 FR 1102006 "Bois des Réserves, des Usages et de Montgé" (77)



Communauté de Communes



- Périmètre du site Natura 2000
- Etat de conservation :**
 - Bon
 - Moyen à bon
 - Moyen
 - Mauvais

Diagnostic écologique du SIC : **Insectes**

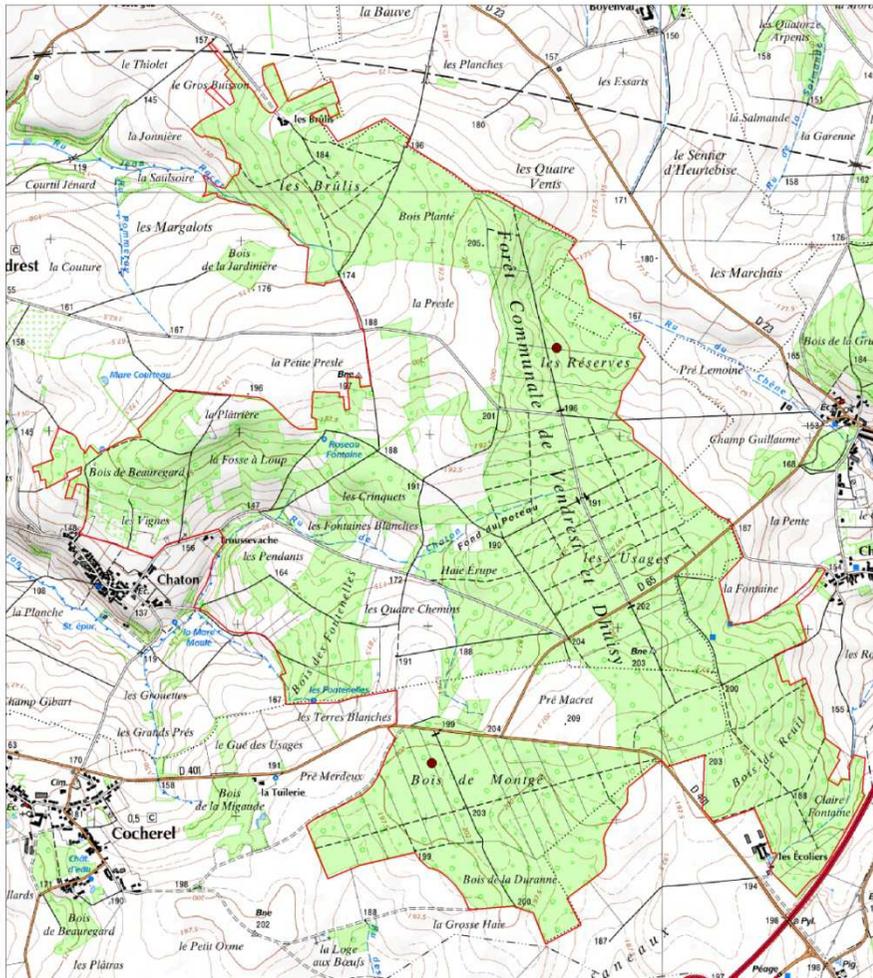


Coléoptère d'intérêt communautaire

PAYS DE
L'OURCO
Communauté de Communes

Document d'objectifs du site Natura 2000 FR 1102006 "Bois des Réserves, des Usages et de Montgé" (77)

Carte 11



□ Périmètre du site Natura 2000
● Présence de Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*)



Le Lucane cerf-volant

Habitats : vieilles forêts de feuillus, peu exploitées

Statut sur le site : des restes de 2 individus observés

Sites de présence avérée :

- Forêt communale de Vendrest et Dhuisy et dans le Bois de Montgé

= potentiellement présent sur la majeure partie des espaces boisés du site

Diagnostic écologique du SIC : Amphibiens

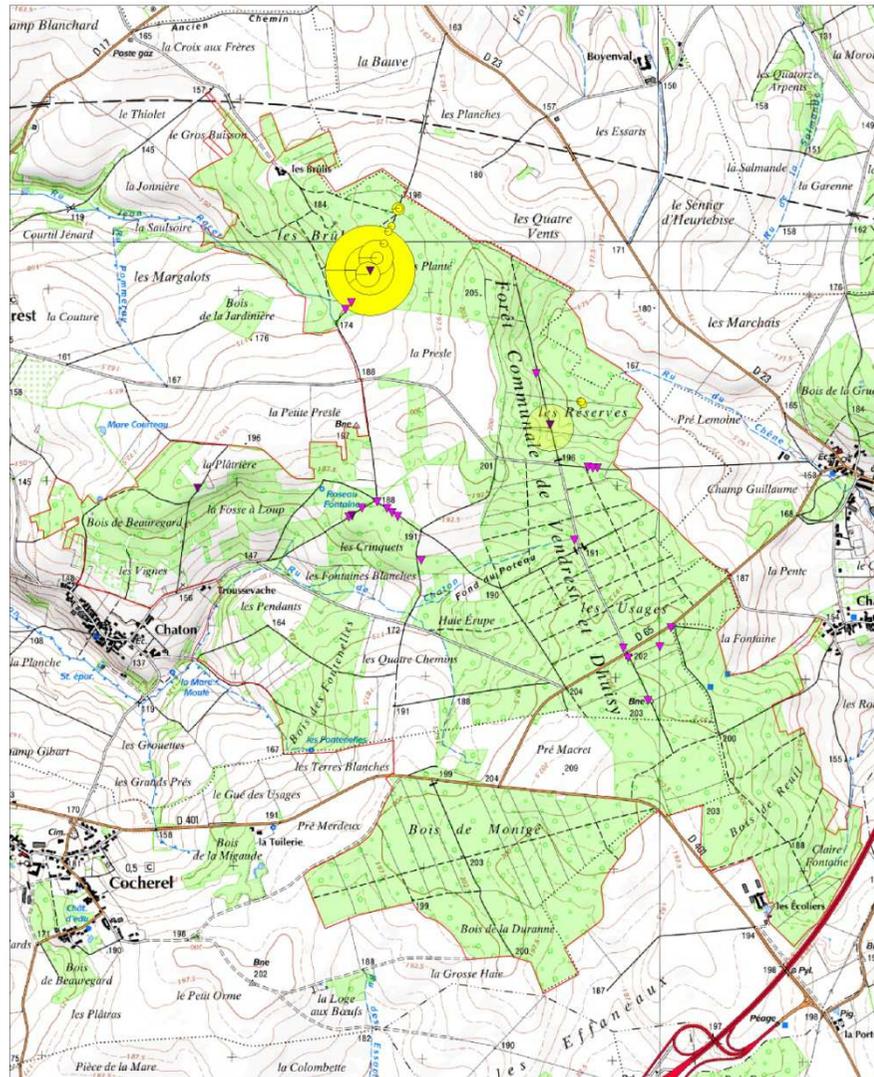


Observations du Sonneur à ventre jaune



Document d'objectifs du site Natura 2000 FR 1102006 "Bois des Réserves, des Usages et de Montgé" (77)

Carte 14



Effectifs du Sonneur à ventre jaune en 2011



■ Sonneur (adultes/immatures)

■ Sonneur (têtards)

▼ Observations de Sonneur en 2010

▼ Observations de Sonneur en 2005 *

□ Limites du site Natura 2000

* Faute de coordonnées GPS suffisantes, les points sont proximatifs et basés sur la carte en annexe du rapport correspondant.

Sources : DRIEE IDF, BIOTOPE
Cartographie : BIOTOPE, 2012.
Fond : IGN scan 25



Le Sonneur à ventre jaune

Habitats : ornières boisées ou prairiales

Statut sur le site : une centaine d'individus sur le site, la plus grosse population connue d'Île-de-France

Sites de présence avérée :

- En 2011, observations dans des ornières aux brûlis et dans la forêt communale de Vendrest et Dhuisy

Potentiellement présent dans les ornières de tout le site

Diagnostic écologique du SIC : **Chiroptères**

Chauves-souris d'intérêt communautaire

Document d'objectifs du SIC FR11022006 "Bois des Réserves, des Usages et de M



Le Grand Murin et le Grand Rhinolophe





Diagnostic socio-économique du SIC

« Bois des Réserves des
Usages et de Montgé »

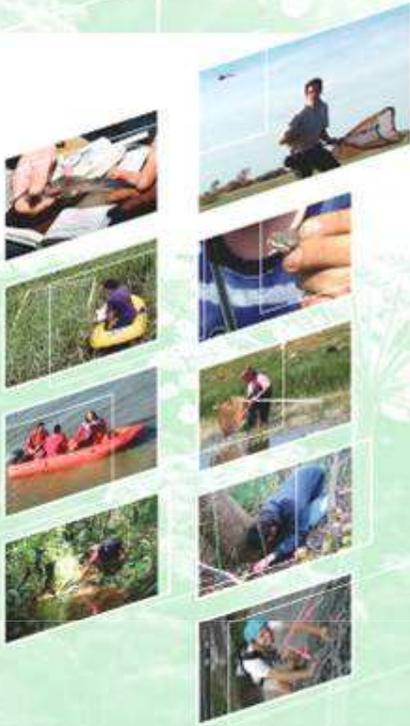
Le diagnostic socio-économique

Les attentes

- Un bilan des activités actuelles et potentielles sur le site ou ayant une influence sur le site
- Une conclusion sur les problématiques de développement du secteur

Les outils

- La consultation des élus, propriétaires et usagers du site au moyen d'un questionnaire thématique
- La consultation des organisations socio-professionnelles
- Une analyse bibliographique



Le diagnostic socio-économique

Les activités agricoles

- 8 agriculteurs exploitent des terres sur le SIC dont 3 sont aussi éleveurs de bovins (180 ha)

Les activités sylvicoles

- Les boisements occupent 74,7 % du site (645 ha)
- La forêt communale de Vendrest et Dhuisy est gérée par l'ONF (160 ha)
- 2 plans simples de gestion
- Des forêts privées exploitées pour le bois de chauffage

Le diagnostic socio-économique

Les activités de loisirs

- L'ensemble du site est chassé : 1 ACC, 1 chasse communale gérée par l'ONF et 4 chasses privées
- Les loisirs motorisés : circulation occasionnelle de quads et 4x4

Les décharges sauvages

- Déchets inertes, encombrants, déchets verts

Les projets d'aménagement

- Un projet de pôle d'activité intercommunal au lieu-dit les Effaneaux en limite extérieure sud du site

Évaluation des Enjeux de conservation

| Habitats d'intérêt communautaire | Facteurs déterminants | Niveau d'enjeu |
|---|--|----------------|
| Formation aquatique à potamot | État de conservation bon, habitat de très faible superficie, peu de menace | Moyen |
| Pelouse calcaire | État de conservation mauvais, habitat menacé de fermeture, perspective de restauration faible | Moyen |
| Mégaphorbiaie | État de conservation moyen, habitat relictuel de faible superficie, perspective de restauration faible | Moyen |
| Prairie maigre de fauche | État de conservation moyen, habitat menacé d'eutrophisation, restaurable | Fort |
| Aulnaie-frênaie | État de conservation moyen, Pas de menace particulière | Moyen |
| Hêtraie-chênaie à Houx | État de conservation moyen, Pas de menace particulière | Moyen |
| Hêtraie-chênaie à Jacinthe des bois ou à Mélisque à une fleur | État de conservation moyen à bon, Pas de menace particulière | Moyen |
| Frênaie-chênaie à Primevère | État de conservation moyen à bon, Pas de menace particulière | Fort |

Évaluation des Enjeux de conservation

| Espèces d'intérêt communautaire | Facteurs déterminants | Niveau d'enjeu |
|--|--|-----------------------|
| Lucane cerf-volant | État de conservation moyen à bon sur le site Conserver des vieux arbres à cavités et du bois mort | Faible |
| Sonneur à ventre jaune | État de conservation moyen à bon sur le site Population la plus importante connue d'Ile-de-France Ornières à maintenir sur le site | Très fort |
| Grand Murin | Pas de gîtes d'hibernation ou de reproduction connus, manque de données | Indéterminé |
| Grand Rhinolophe | Pas de gîtes d'hibernation ou de reproduction connus, manque de données | Indéterminé |



Programme d'actions

Élaboration du programme d'actions

➤ A partir des enjeux hiérarchisés => définition **d'objectifs de développement durable** :

- Définition d'une stratégie de conservation des habitats et des espèces d'intérêt européen
- Hiérarchisation des priorités d'actions à mettre en place

➤ Enjeux et objectifs discutés en ateliers de travail

Définition des programmes d'actions

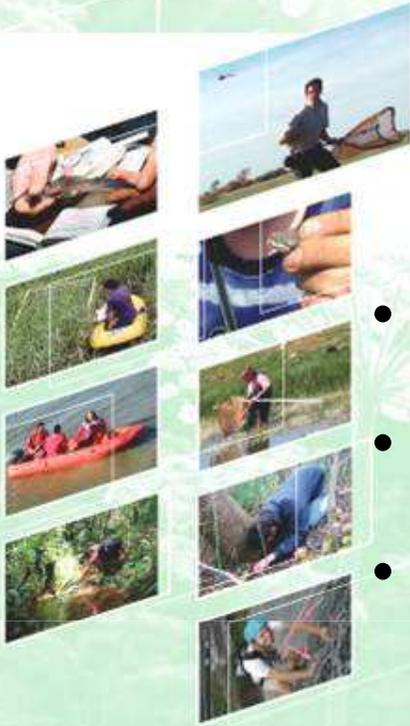
- Mise en place de **mesures de gestion** avec un cahier des charges adapté au contexte local

Trois outils existent :

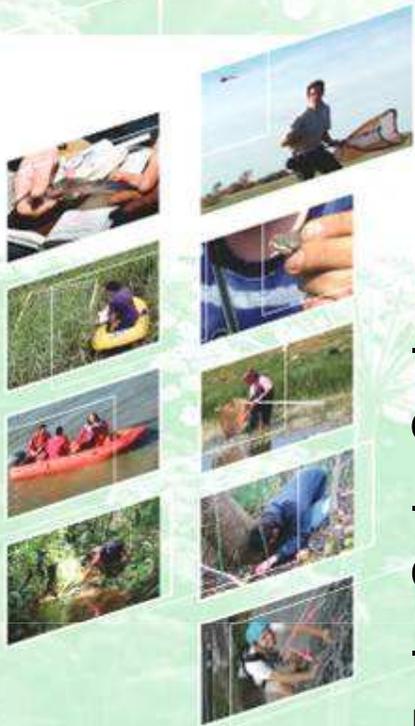
- Les contrats Natura 2000
- Les mesures agroenvironnementales territorialisées (MAEt)
- La charte Natura 2000
- Mesures de gestion et la charte discutées en ateliers de travail

Les contrats Natura 2000

- conclus avec l'Etat sur la base du volontariat avec un propriétaire ou ayant droit
- durée de 5 ans (portée à 30 pour certains contrats forestiers)
- comprend les mesures de gestion permettant d'atteindre les objectifs définis dans le Docob et la contrepartie financière prévue pour leur mise en œuvre
- pour chaque mesure => cahier des charges (descriptif, localisation, période d'intervention, modalités de financement, points de contrôle...)
- 3 types de contrat :
 - ✓ milieu agricole : MAEt
 - ✓ contrat Natura 2000 forestier
 - ✓ contrat Natura 2000 ni forestier ni agricole



La Charte Natura 2000

- 
- Adhésion volontaire à la logique de développement durable poursuivie sur le site Natura 2000.
 - Droit à une exonération de la taxe foncière des parcelles concernées et à l'obtention d'aides publiques.
 - Durée : 5 ans

Les recommandations :

- Elles correspondent à des pratiques de gestion que le signataire et le gestionnaire peuvent mettre en place.

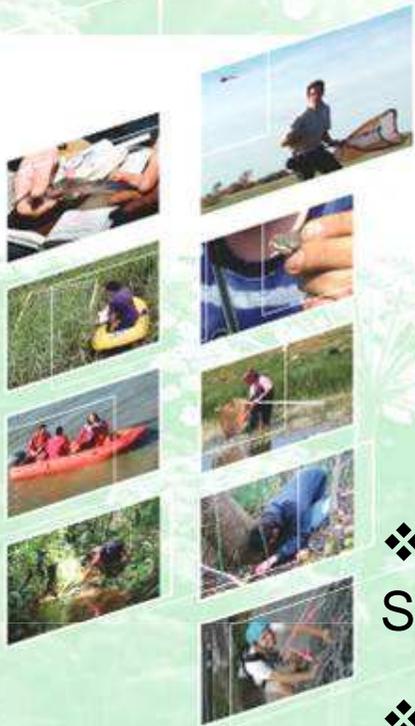
Les engagements

- Ils constituent des pratiques de gestion que le signataire doit strictement appliquer.
- Ces engagements peuvent faire l'objet de contrôle.

Les autres contrats

- Mesures nécessaires pour l'atteinte des objectifs du DOCOB mais ne pouvant être rattachées à un cahier des charges types
- Pas de financement possible via les outils Natura 2000
- Autres types de financements à trouver (mesures de suivis scientifiques, plantation de haies...)

Proposition d'objectifs de développement durable



❖ **Objectif n°1** : Préserver et améliorer les populations de Sonneur à ventre jaune

❖ **Objectif n°2** : Maintenir voire améliorer la qualité écologique des milieux forestiers

❖ **Objectif n°3** : Maintenir voire améliorer la qualité des prairies d'intérêt communautaire

❖ **Objectif n°4** : Maintenir voire améliorer la qualité des milieux ouverts pour les habitats et les espèces d'intérêt communautaire

Proposition d'objectifs de développement durable

- ❖ **Objectif n°5** : Améliorer la qualité des milieux agricoles cultivés
- ❖ **Objectif n°6** : Préserver les populations de chauves-souris d'intérêt communautaire
- ❖ **Objectif n°7** : Améliorer les connaissances scientifiques
- ❖ **Objectif n°8** : Favoriser une découverte raisonnée et maîtrisée du site Natura 2000

Déclinaisons en objectifs opérationnels : Objectif n°1

➤ **Préserver et améliorer les populations de Sonneur à ventre jaune**

- ❖ Favoriser le bon état de conservation des sites de reproduction favorables au Sonneur à ventre jaune
- ❖ Maintenir une mosaïque de milieux favorables au Sonneur à ventre jaune
- ❖ Développer des pratiques de gestion sylvicole/agricole adaptées au bon état de conservation de la population de Sonneur à ventre jaune

Déclinaisons en objectifs opérationnels : Objectif n°2

➤ **Maintenir voire améliorer la qualité écologique des milieux forestiers**

- ❖ Pratiquer une gestion favorable au maintien des boisements alluviaux d'intérêt communautaire
- ❖ Favoriser les îlots de sénescence (à distance des chemins)
- ❖ Maintenir des secteurs présentant d'importantes quantités de bois mort

Déclinaisons en objectifs opérationnels : Objectif n°3

➤ **Maintenir voire améliorer la qualité des prairies d'intérêt communautaire**

- ❖ Maintenir et restaurer les prairies maigres de fauche
- ❖ Favoriser l'entretien et la recréation de milieux ouverts à caractère humide (prairie, mare...)
- ❖ Maintenir voire développer le maillage en éléments fixes du paysage (haies, bosquets, arbres isolés...)
- ❖ Développer des pratiques extensive des milieux ouverts et des éléments fixes du paysage

Déclinaisons en objectifs opérationnels : Objectif n°4

➤ **Maintenir voire améliorer la qualité des milieux ouverts pour les habitats et les espèces d'intérêt communautaire**

- ❖ Maintenir et recréer des zones prairiales en adaptant les pratiques en faveur de la faune
- ❖ Maintenir et restaurer les prairies maigres de fauche
- ❖ Favoriser l'entretien et la recréation de milieux ouverts à caractère humide (prairie, mare...)
- ❖ Maintenir voire développer le maillage en éléments fixes du paysage (haies, bosquets, arbres isolés...)

Déclinaisons en objectifs opérationnels : Objectif n°4

➤ **Maintenir voire améliorer la qualité des milieux ouverts pour les habitats et les espèces d'intérêt communautaire**

- ❖ Développer des pratiques de gestion extensive des milieux ouverts et des éléments fixes du paysage
- ❖ Maintenir et restaurer les pelouses sèches
- ❖ Favoriser l'entretien et la recréation de milieux ouverts à caractère humide (mégaphorbiaie, mare...)

Déclinaisons en objectifs opérationnels : Objectif n°5

➤ **Améliorer la qualité des milieux agricoles cultivés**

- ❖ Maintenir voire développer les couverts herbacés (jachères, prairies, bandes enherbées)
- ❖ Maintenir voire développer le maillage en éléments fixes du paysage (haies, bosquets, arbres isolés...)
- ❖ Développer des pratiques de gestion extensive des milieux ouverts et des éléments fixes du paysage

Déclinaisons en objectifs opérationnels : objectif n°6

➤ **Préserver les populations de chauves-souris
d'intérêt communautaire**

❖ Maintenir la diversité des formations végétales sur le site et
favoriser leur bon état de conservation

Déclinaisons en objectifs opérationnels : objectif n°7

➤ **Améliorer les connaissances scientifiques**

- ❖ Suivre l'évolution de l'état de conservation des habitats naturels et des populations d'espèces d'intérêt communautaire
- ❖ Améliorer les connaissances relatives à la faune d'intérêt communautaire

Déclinaisons en objectifs opérationnels : objectif n°8

➤ Favoriser une découverte raisonnable et maîtrisée du site Natura 2000

- ❖ Sensibiliser la population locale à la démarche Natura 2000 et aux richesses naturelles du site
- ❖ Maîtriser la fréquentation du site et interdire la pratique de sports motorisés

Programme d'actions

Présentation sous forme de **fiches mesures** détaillant :

- Espèces et habitats cibles ;
- Modalités de gestion préconisées ;
- Dispositifs mobilisables (contrats Natura 2000 notamment)
- Montants des aides
- Indicateurs de suivi...

=> Renvoi à des **cahiers des charges** en annexe du document, décrivant précisément les actions envisagées

Programme d'actions

Fiches mesures

- OBJECTIF 1 :** → GH 1 : Gestion des milieux en faveur du Sonneur à ventre jaune
- OBJECTIF 2 :** → GH 2 : Gestion des boisements en faveur des habitats et espèces d'intérêt communautaire
- OBJECTIF 3 :** → GH 3a : Gestion des prairies d'intérêt communautaire (parcelles déclarées en îlot PAC)
GH 3b : Gestion des prairies d'intérêt communautaire (parcelles non déclarées en îlot PAC)
- OBJECTIF 4 :** → GH 4a : Gestion des prairies non d'intérêt communautaire (parcelles déclarées en îlot PAC)
GH 4b : Gestion des prairies non d'intérêt communautaire (parcelles non déclarées en îlot PAC)

Programme d'actions

Fiches mesures

- OBJECTIF 4 :** → GH5a : Gestion des milieux ouverts d'intérêt communautaire (pelouses, mégaphorbiaie et formations aquatiques à Potamot) ou non communautaire (hors prairie) (parcelles déclarées en îlot PAC)
GH5a : Gestion des milieux ouverts d'intérêt communautaire (pelouses, mégaphorbiaie et formations aquatiques à Potamot) ou non communautaire (hors prairie) (parcelles non déclarées en îlot PAC)
- OBJECTIF 5 :** → GH 6 : Gestion des milieux agricoles cultivés
- OBJECTIF 6 :** → GH 7 : Gestion des milieux en faveur des chauves-souris d'intérêt communautaire
- OBJECTIF 7 :** → SC : Etudes et suivis scientifiques
- OBJECTIF 8 :** → CS : Communication et sensibilisation
→ AN : Animation du site Natura 2000

Proposition de Charte de Natura 2000

Charte Natura 2000 : Portée générale

Engagements

| | |
|---|--|
| Autoriser l'accès à la structure animatrice ou à toute personne mandatée par celle-ci, pour réaliser des suivis dans le cadre de la démarche Natura 2000 (inventaires naturalistes, évaluation de l'état de conservation des habitats et des habitats d'espèces, mise à jour de la cartographie des habitats,...). Le propriétaire ou ayant-droit sera averti du passage des experts, de leur identité et de la nature de leurs investigations au moins deux semaines à l'avance et sera systématiquement destinataire des résultats obtenus. | Absence de problèmes d'accès pour la structure animatrice |
| Informers les mandataires intervenant sur les parcelles concernées par la charte des dispositions prévues dans celle-ci et modifier les mandats au plus tard au moment du renouvellement afin de les rendre compatibles avec les engagements et recommandations de la charte. | Vérifications administratives |
| Ne pas drainer les sols par la création de nouveaux aménagements conduisant à une modification artificielle du régime hydraulique. | Contrôle sur place |
| Ne pas introduire d'espèces animales ou végétales invasives potentielles ou avérées (cf. Annexe 3). Un état des lieux initial des parcelles concernées sera réalisé avec l'opérateur et annexé à la Charte au moment de la signature. | Contrôle sur place |
| Ne pas détruire intentionnellement les habitats et les espèces d'intérêt communautaire connus, identifiés et cartographiés sur les parcelles engagées dans la Charte. | Vérification sur place de la non destruction des habitats et des espèces |
| Soumettre tout nouveau projet de circuit ou sentier de randonnée à l'avis de l'animateur du site, ceci afin d'éviter les afflux de public sur les zones sensibles (habitats fragiles, espèces sensibles au dérangement...). | Avis de l'animateur sur les itinéraires nouvellement créés |
| Ne pas pratiquer ni autoriser la circulation à des fins de loisirs de véhicules à moteurs (quads, moto tout terrain, 4X4, etc.) sur les parcelles engagées hormis pour les usagers (propriétaires ou ayants droit d'accès aux parcelles), en-dehors des chemins publics ou privés ouverts à la circulation. Les pratiques constatées sur les parcelles engagées mais ne relevant pas du fait du signataire ne remettent pas en cause les engagements signés. | Vérification sur place de l'absence de pratiques pouvant conduire à des dégradations |

Charte Natura 2000 : Portée générale

Recommandations

- Utiliser des huiles biodégradables pour les engins et matériels ;
- Ne pas déposer de rémanents de coupes de bois ou de produits de fauche sur les habitats ouverts d'intérêt communautaire ;
- Signaler à l'animateur l'apparition de toute nouvelle espèce invasive observée ;
- Avertir l'animateur Natura 2000 d'éventuelles dégradations constatées des habitats d'intérêt communautaire d'origine naturelle ou humaine ;
- Éviter de laisser à terre ou dans l'eau des déchets et si possible ramasser les déchets existants ;
- S'informer, se former, se faire aider pour connaître, gérer et préserver les habitats et les espèces ;
- Limiter l'utilisation de produit phyto-pharmaceutiques, sur les parcelles non agricoles mais également sur l'ensemble des jardins, vergers, espaces d'agrément...

Charte Natura 2000 : Milieux boisés

Engagements

Présenter, pour les boisements de plus de 10 ha, une garantie de gestion durable (code des bonnes pratiques sylvicoles, règlement type de gestion, plan simple de gestion ou aménagement forestier) et mettre en cohérence ce document de gestion avec les engagements de la charte au plus tard dans les 3 ans.

Existence d'un document de gestion conforme aux objectifs du DOCOB

Conserver lors des opérations de coupe (hors parcelles de peupleraies) au moins 2 arbres sénescents ou morts par hectare d'un diamètre minimum de 30 cm à une hauteur de 1,30 m et présentant, de préférence, des cavités. Cet engagement ne pourra néanmoins s'appliquer que sur les parcelles présentant initialement des arbres dépérissants d'un tel diamètre.

Contrôle sur place, lors des coupes, de la présence des arbres correspondants

En cas de plantations, ne pas replanter des essences exotiques, utiliser les essences naturellement présentes localement, définies par l'animateur et en privilégiant les provenances locales (cf. Annexe 4).

Vérification visuelle des plantations

En cas de connaissance d'une zone de présence de Sonneur à ventre jaune, la signaler à l'animateur du site et suivre ses recommandations.

Charte Natura 2000 : Milieux boisés

Recommandations

- Favoriser la diversité des essences ;
- Privilégier la régénération naturelle quand elle est de bonne qualité, en essence adaptée ;
- Privilégier le traitement en futaie irrégulière ;
- Conserver les arbres morts sans valeur économique dès lors qu'ils ne présentent pas de risques pour le public (situés à plus de 30 m des cheminements et des zones fréquentées par le public) ;
- Conserver, lors des coupes, des arbres en place. Les arbres maintenus correspondront :
 - à de beaux sujets ;
 - à la végétation arbustive à arborescente présente en périphérie de la zone de coupe envisagée (lisière forestière) ;
 - à des bosquets arbustifs à arborescents régulièrement répartis dans l'espace. Ils seront définis et balisés préalablement aux opérations de coupe en concertation avec un technicien spécialisé (milieu associatif, bureau d'études privé...).
- Privilégier les dégagements mécaniques ou manuels hors période de nidification des oiseaux, c'est-à-dire en dehors de la période comprise entre le 1^{er} avril et le 31 août. Une attention particulière devra également être portée lors de l'intervention, en hiver, sur de gros arbres à cavités, ces derniers pouvant abriter des chiroptères en hibernation. Une vérification devrait être conduite au préalable pour éviter toute destruction d'individus ;
- Entretenir les parcelles de peupleraies de façon extensive, afin de maintenir les mégaphorbiaies, notamment par gyrobroyage une année sur deux (intervention après le 15 Août), en maintenant des zones refuges.

Charte Natura 2000 : ripisylves

Engagements

En milieu ouvert, conserver en bon état la végétation des rives, ne pas pratiquer de coupes rases et continues d'un ensemble d'arbres ni de dessouchages. L'entretien raisonné et le recépage de la strate arbustive restent permis.

Vérification visuelle du maintien des ripisylves

En contexte boisé, conserver les continuités arborées existantes le long des cours d'eau (sur une bande d'une largeur de 5m de part et d'autre du cours d'eau) lors des coupes définitives, sauf en cas de travaux d'entretien/restauration d'habitats ouverts de ripisylves.

Vérification visuelle du maintien des ripisylves

Recommandations

- Rechercher une diversification des classes d'âge et des essences végétales présentes, en favorisant les espèces locales ;
- Maintenir les arbres morts, dans la limite de la réglementation en vigueur et des obligations de sécurité, les arbres têtards ;
- Privilégier les dégagements mécaniques ou manuels hors période de nidification des oiseaux, c'est-à-dire en dehors de la période comprise entre le 1^{er} avril et le 31 août. Une attention particulière devra également être portée lors de l'intervention, en hiver, sur de gros arbres à cavités, ces derniers pouvant abriter des chiroptères en hibernation. Une vérification devrait être conduite au préalable pour éviter toute destruction d'individus.

Charte Natura 2000 : milieux aquatiques et humides

Engagements

Ne pas combler, drainer ni assécher les zones humides selon la réglementation en vigueur. Entretien des fossés existants selon le principe « vieux fonds, vieux bords » (maintien de la profondeur et de la largeur sans surcreusement), en sollicitant les demandes nécessaires auprès de la Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne. La structure animatrice pourra apporter des conseils de gestion.

Contrôle sur place

Ne pas combler les mares et points d'eau existants à la date de signature de la charte.

Contrôle sur place

Recommandations

- Limiter l'utilisation d'intrant sur les surfaces agricoles à proximité des zones humides ;
- Conserver la végétation herbacée des mares, pratiquer un faucardage manuel si nécessaire dans les mares accueillant des habitats d'intérêt communautaire, selon les conseils de la structure animatrice.

Charte Natura 2000 : milieux ouverts (prairies, pelouses et mégaphorbiaies)

Engagements

Ne planter aucun ligneux sur les prairies et pelouses, sauf avis favorable de la structure animatrice (plantation de haies ou de vergers conservatoires par exemple). Contrôle sur place

Ne pas réaliser de travail du sol (superficiel ou profond) en dehors des zones cultivées, sauf avis favorable de la structure animatrice. Contrôle sur place

Ne pas planter d'essence arbustive ou arborée sur les habitats de milieux humides ouverts relevant de la Directive Habitats (prairies humides et mégaphorbiaies notamment). Contrôle sur place

Recommandations

- Favoriser l'entretien des pelouses et prairies par pâturage extensif ou par fauche tardive avec export ;
- Ne pas pratiquer de travaux nocturnes ;
- Entretenir les milieux prairiaux par fauche centrifuge ;
- Mettre en place des barres d'effarouchements sur le matériel utilisé pour les fauches (en cas d'intervention entre le 1^{er} avril et le 31 juillet) ;
- Respecter une hauteur minimale de fauche de 20 cm, compatible avec la préservation des espèces de faune et de flore ;
- Utiliser une vitesse de fauche réduite, permettant la fuite de la petite faune présente (7 km/h) ;
- Préférer la fauche au broyage ;
- Ne pas brûler de végétaux au sol, en dehors des opérations prévues dans les cahiers des charges.

Charte Natura 2000 : milieux cultivés

Engagements

Maintenir et entretenir les haies, bosquets ou arbres isolés existants à la date de signature de la charte. Contrôle sur place

Hors parcelle à enjeu de production, réaliser un entretien après le 31 juillet, en maintenant des bandes refuges. Contrôle sur place

Recommandations

Récolte de cultures et entretien de jachères :

- Intervenir du centre vers l'extérieur des parcelles ;
- Réduire la vitesse de progression des machines notamment en bord de parcelles ;
- Conduire une gestion différenciée des bandes tampons autour des parcelles ;
- Ajuster les barres de coupe à 15 cm de hauteur, notamment en bords de parcelles ;
- Préférer le fauchage au broyage ;
- Raisonner les traitements phytosanitaires ;
- Favoriser des haies d'une largeur minimale de 1,50 m et composées d'essences variées.

Actions de communication : infosite n°2

en savoir plus

ÉTAT D'AVANCEMENT

Comité de pilotage de lancement du DOCOB :

Le premier comité de pilotage s'est tenu à la salle des fêtes de Vendrest le 1^{er} avril 2011. Ce premier comité de pilotage a eu pour objet de présenter à ses membres le site et la démarche Natura 2000 ainsi que la méthode et le déroulement du DOCOB.

Comité de pilotage de présentation des diagnostics écologique et socio-économique :

Le second comité de pilotage s'est tenu au siège de la Communauté de communes à Ocquerre le 10 février 2012. Ce second comité de pilotage a eu pour but de présenter les diagnostics écologique et socio-économique ainsi que de proposer des ateliers thématiques. Il s'agit d'une étape importante de l'élaboration du DOCOB, au cours de laquelle la concertation avec les acteurs locaux occupe une place capitale. Celle-ci passe notamment par la constitution de groupes de travail thématiques regroupant acteurs du territoire et spécialistes. Ces derniers, organisés en juin 2012 et janvier 2013, valident les propositions de mesures permettant de répondre aux différents objectifs de conservation fixés par le DOCOB.

LES OUTILS

Une fois le document d'objectifs approuvé par le Préfet, la phase d'animation de ce plan de gestion concerté se met en place. Une structure animatrice pour la mise en œuvre de cette gestion sera alors désignée par le collège des collectivités/groupements de collectivités du comité de pilotage.

La démarche Natura 2000 privilégie la participation active des acteurs locaux, à travers un dispositif contractuel basé sur le volontariat et décliné selon trois modalités :

- Les contrats Natura 2000, établis entre l'État et une personne physique ou morale, publique ou privée, propriétaire ou ayants droit, sur des parcelles forestières ou non agricoles incluses dans le site Natura 2000. Ils correspondent à la mise en œuvre d'actions concrètes, volontaires et rémunérées en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable fixés dans le document d'objectifs.
- Les Contrats Natura 2000 Agricoles, basés sur le dispositif des Mesures Agro-Environnementales Territorialisées (MAET), outils contractuels pour les parcelles agricoles déclarées à la PAC via le formulaire S2 jaune et situées dans le site Natura 2000.
- La Charte Natura 2000, comprenant des engagements et recommandations, de l'ordre des bonnes pratiques, ne donnant pas lieu à une rémunération mais ouvrant droit à des exonérations d'une partie des taxes sur le foncier non bâti.

D'autres actions (= contrats autres...) peuvent aussi être menées par les acteurs locaux en matière de gestion, de communication, de sensibilisation, d'accroissement des connaissances, de suivi... Elles sont alors susceptibles de bénéficier de sources de financement extérieures lorsqu'elles ne rentrent pas dans le champ des dispositifs prévus dans le cadre de la démarche Natura 2000.

NAVIGUER SUR :

- Portail Natura 2000 <http://www.natura2000.fr/>
- Site de la Commission Européenne http://ec.europa.eu/environment/nature/natura2000/index_en.htm [en anglais]

LIRE SUR LE SUJET :

- Collectifs, 2002. Cahier des habitats. La documentation française.
- Guide méthodologique des Documents d'Objectifs Natura 2000 - RNFATEN. Disponible à l'ATEN - 2, place Viéla 34060 MONTPELLIER Cedex 1.
- « Natura 2000 Infos » (lettre d'information nationale sur Natura 2000). Disponible au Ministère de l'Écologie et du Développement Durable, DNP, Bureau des habitats naturels - 20, avenue de Ségur 75032 PARIS 07 S.P. « Lettre d'information Natura 2000 » (lettre d'information de la Commission Européenne). Disponible à la DG XI - D2, TRMF 02/04, Commission Européenne - 200, rue de la Loi B-1049 BRUXELLES.

EXPRESSION LIBRE

Commentaires, questions, recommandations, vos idées propriétaires, usages, gestionnaire ?... Apportez votre participation à cette démarche en nous contactant.

Site d'Importance Communautaire
FR1102006 « Bois des Réserves, des Usages et de Montgé »

Infosite Natura 2000

n° 2
Février 2013



Ornière - Sonneur à ventre jaune © Biotope

Les richesses biologiques observées sur le site

8 habitats d'intérêt communautaire

- Des végétations de milieux humides et aquatiques : formation à Potamots ;
- Des végétations de milieux ouverts : prairie maigre de fauche, pelouse calcaire et mégaphorbiaie ;
- Des végétations de milieux boisés : frênaie-chênaie subatlantique à Primevère, aulnaie-frênaie, hêtraie-chênaie à Houx, hêtraie-chênaie à Jacinthe des bois.

4 espèces animales d'intérêt communautaire

- 1 espèce d'amphibiens : le crapaud Sonneur à ventre jaune ;
- 1 espèce de coléoptères : le Lucane cerf-volant ;
- 2 espèces de chauves-souris : le Grand Murin et le Grand Rhinolophe

Diffusé à l'automne 2012, le premier bulletin d'information « Infosite » vous présentait la démarche Natura 2000 mise en place sur le site « Bois des Réserves, des Usages et de Montgé », les motivations qui avaient amené l'État à l'inscrire dans le réseau européen Natura 2000 et le bilan du diagnostic écologique du site.

Ce second bulletin a pour vocation de vous renseigner sur l'état d'avancement de cette démarche. Vous aurez l'occasion de découvrir, à sa lecture, les différents travaux menés depuis 2011, notamment à travers un bilan du diagnostic socio-économique qui met l'accent sur les activités humaines qui participent à la vie de ce territoire.

La prise en compte des richesses biologiques et des usages du site est une étape indispensable pour orienter la mise en place du programme d'actions, finalité de la démarche.

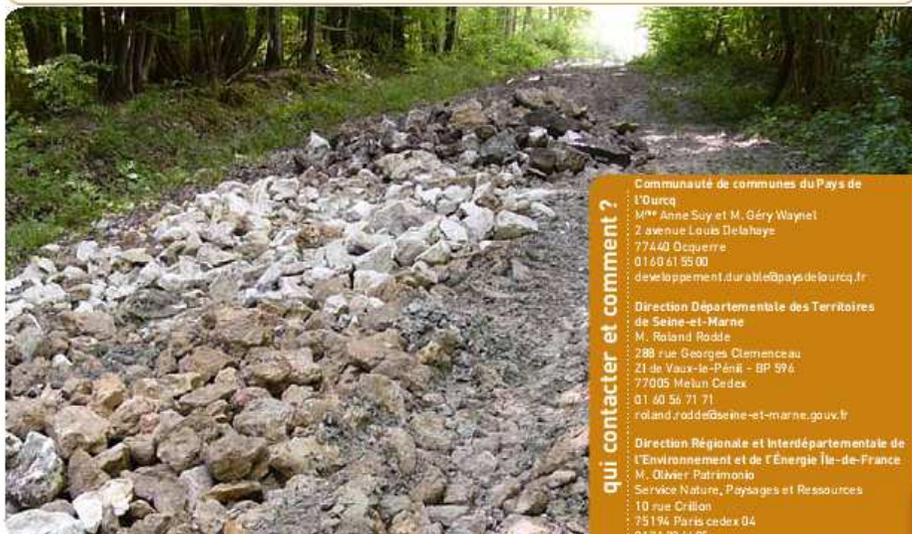
Bonne lecture !

L'ÉQUIPE BIOTOPE.

L'élaboration du document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 des « Bois des Réserves, des Usages et de Montgé », lancé au mois de février 2011 a franchi un cap important avec la finalisation des diagnostics écologique et socio-économique. Ces derniers ont permis l'identification des principaux enjeux du territoire et donnent aujourd'hui un cadre cohérent à la définition du programme d'actions, outil opérationnel de la mise en œuvre du DOCOB.

Intégré à la fois les grands enjeux écologiques liés à la conservation de la biodiversité et l'ensemble des activités humaines de ce territoire, les mesures proposées (contrats et charte Natura 2000 notamment) seront définies en concertation avec l'ensemble des acteurs impliqués sur les sites, avec la volonté affirmée d'une appropriation locale de ce projet de territoire. C'est tout l'enjeu de la mise en place du réseau Natura 2000 sur le terrain.

Jacques Rousseau
président du comité de pilotage



qui contacter et comment ?

Communauté de communes du Pays de l'Orcq
M^{me} Anne Szy et M. Gery Waynet
2 avenue Louis Delahaye
77440 Ocquerre
01 60 61 55 00
developpement.durable@paysdelorcq.fr

Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne
M. Roland Rodde
288 rue Georges Clemenceau
21 de Vaux-le-Pénil - BP 594
77005 Melun Cedex
01 60 56 71 71
roland.rodde@seine-et-marne.gouv.fr

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie Île-de-France
M. Olivier Patrimoine
Service Nature, Paysages et Ressources
10 rue Crillon
75194 Paris cedex 04
01 71 28 44 95
olivier.patrimoine@developpement-durable.gouv.fr

Biotope
M^{me} Céline Bernard
125-127 rue du
Faubourg Benier
45000 Orléans
0238610794
cbernard@biotope.fr
M. Sylvain Froc
4 rue Morère
75014 Paris
0140090437
sfroc@biotope.fr

Remblaiement d'un chemin par dépôts de pierres © Biotope



Direction de la publication : M. Michel Fouchault, président de la Communauté de communes du Pays de l'Orcq, 2 avenue Louis Delahaye, 77 440 Ocquerre
Réalisation : Biotope - Février 2013

Le but des diagnostics ?

Diagnostic socio-économique

- Identifier les acteurs du site et leurs intérêts respectifs ;
- Inventorier et cartographier les données humaines et économiques ;
- Identifier les principaux enjeux humains.

Diagnostic écologique

- Inventorier et cartographier les habitats naturels et les habitats d'espèces végétales et animales ;
- Identifier les principaux enjeux biologiques

Actions de communication : infosite n°2

Le diagnostic socio-économique : un bilan des activités humaines

Forêt communale © AOTROP



Reboucher les ornières principales et conserver une ornière à droite qui ne gêne pas la circulation © AOTROP



Ornière à Sonneur à ventre jaune vidée de son eau après le passage d'engins de loisirs © AOTROP



Pneus entreposés en forêt © AOTROP



Ornière à Sonneur à ventre jaune en eau © AOTROP

Les décharges sauvages :

Quelques décharges sauvages comprenant des déchets inertes, des encombrants, des déchets verts... ont été recensées sur le site. Ces dépôts sont peu fréquents mais sont répartis sur l'ensemble du site Natura 2000. Certaines décharges concernent directement des habitats d'intérêt communautaire et constituent en outre un désagrément pour l'environnement local.



Mirador de chasse sur le site © AOTROP



Forêt mature sur le site © AOTROP

Loisirs motorisés :

La pratique des loisirs motorisés (quads et motos) est occasionnelle sur le site. Cette pratique engendre une dégradation des chemins, la destruction des habitats de reproduction du Sonneur à ventre jaune (ornières) et la destruction possible d'individus par écrasement.

Dans le but de mieux protéger le Sonneur à ventre jaune sur la commune de Vendrest, un arrêté communal n°2001-02 interdisant la circulation des 4x4 sur les chemins communaux a été érigé le 23 janvier 2001.

Le remblaiement de chemins :

Certains chemins comportent de nombreuses ornières qui sont créées par le passage de véhicules pendant l'hiver. Ces chemins deviennent impraticables pour les véhicules, ils sont alors parfois empierrés pour les stabiliser.

Le Crapaud Sonneur à ventre jaune utilise les ornières comme lieu de reproduction, elles sont donc indispensables à sa survie.

Le remblai des ornières doit être effectué en fin d'hiver avant la reproduction des crapauds et l'idéal est de laisser une petite ornière sur le côté du chemin pour maintenir en partie son habitat sans gêner la circulation des véhicules.

Sur le site, les espaces agricoles couvrent une surface d'environ 180 ha, soit 20,8 % de la surface totale du SIC :

- 154,7 ha en culture ;
- 6,95 ha en friche ;
- 9,05 ha en prairie de fauche ;
- 8,75 ha en prairie pâturée, dont la majorité se trouve sur le secteur ouest, au niveau du village de Chaton.

Sur le site Natura 2000, huit agriculteurs exploitent des terres, et parmi eux 3 sont également éleveurs.

L'élaboration du document d'objectifs a pour vocation de constituer une sorte de plan de gestion concerté du territoire, « en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales » (Directive Habitats-Faune-Flore). En parallèle du diagnostic écologique, il apparaît donc important de faire le bilan des activités humaines en échangeant avec les acteurs locaux.

Des consultations ont ainsi été réalisées, permettant de recueillir des données sur le territoire, les avis, les attentes, mais aussi les craintes des acteurs locaux quant à la mise en place du dispositif Natura 2000.

Le diagnostic socio-économique permet d'identifier les interactions entre habitats et espèces d'intérêt communautaire d'une part, et activités humaines d'autre part. Celles-ci peuvent être négatives (destruction d'habitats, dérangement) ou positives (entretien des milieux ouverts) vis-à-vis des habitats et des espèces d'intérêt européen.

LA SYLVICULTURE SUR LE SITE

Sur le site, la gestion est généralement conduite en taillis sous futaie (sur une période de 25-30 ans) avec production de bois de chauffage et support de l'activité cynégétique. Les zones de bois mûrs (de taille très variable) sont renouvelées par régénération naturelle. La forêt communale de Vendrest et de Dhuisy, gérée par l'Office National des Forêts, appartient en indivision aux communes de Vendrest pour deux tiers et de Dhuisy pour un tiers. Elle occupe une surface d'environ 160 ha et est divisée en 31 parcelles. Cette forêt bénéficie d'un régime forestier depuis 1843. L'Office National des Forêts a établi un plan d'aménagement qui a été révisé en 2001 pour la période 2002-2012.

Les boisements représentent les principaux milieux naturels sur le territoire du site Natura 2000. Ils couvrent une superficie de plus de 645 ha soit plus de 74 % de la superficie du Site d'Importance Communautaire (SIC).

Les boisements sont caractérisés par un fort morcellement du foncier au nord-ouest du site. Une multitude de propriétaires se partagent le territoire. La taille des propriétés est très variable, allant de quelques ares à plusieurs dizaines d'hectares.

Il est important de rappeler que la totalité des boisements est classée en Espace Boisé à Conserver, à créer ou à protéger (EBC) dans les documents d'urbanisme.



L'agriculture sur le site

CONCERTATION ET INFORMATION

Les maîtres mots de la mise en place de la démarche Natura 2000

La communication est une composante majeure dans la mise en place du réseau Natura 2000. Lors de la phase de diagnostic, l'accent a notamment été mis sur l'organisation de consultations auprès d'un maximum d'acteurs.

L'organisation de groupes de travail thématiques dans le cadre de l'élaboration du programme d'actions est un autre temps fort de l'implication des acteurs locaux dans la démarche de mise en place collective du dispositif Natura 2000 sur le territoire. En complément de ces réunions de travail, la communication autour de Natura 2000 passe également par la diffusion d'informations auprès d'un large public, par le biais des infosites, mais également grâce à une exposition composée de six panneaux, spécialement conçue autour de Natura 2000 sur le site.

Présentation du site Natura 2000

LES ACTIVITÉS DE LOISIRS SUR LE SITE

La chasse sur le site : L'ensemble du site Natura 2000 est chassé. Les principales espèces prélevées sont le grand gibier (sanglier, chevreuil) et le petit gibier de plaine (faisan, perdrix).

La randonnée pédestre et équestre sur le site : Afin de découvrir le Pays de l'Ourcq, deux itinéraires de petite randonnée passent au sein du site Natura 2000 : les vallons de Couombs et les coteaux de Vendrest.



Tas de bois après exploitation sur le site © AOTROP



Premier panneau de l'exposition itinérante « Natura 2000 sur le site Bois des Réserves, des Usages et de Montgé

Natura 2000 : un réseau européen d'espaces naturels



Le crapaud Sonneur à ventre jaune

Le réseau Natura 2000 en bref

Le réseau est né de 2 Directives européennes :
1979 → Directive Oiseaux
1992 → Directive Habitats-Faune-Flore

Ses objectifs

- La création d'un réseau de sites naturels identifiés pour leur richesse écologique ;
- Le maintien de la diversité des espèces et des habitats naturels sur tout le territoire de l'Union européenne, en harmonie avec les activités humaines.

Sa mise en œuvre

- Une implication forte de l'ensemble des acteurs locaux dans la gestion des sites est nécessaire.

Sa portée

- En France, c'est un outil prioritaire au service de la conservation de la biodiversité et du développement durable des territoires.

« L'objectif n'est pas de sanctuariser les sites mais de concilier les activités humaines présentes avec la conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire. La Commission européenne précise en effet que « les activités européennes précises en effet que « les activités traditionnelles, la chasse, l'exploitation agricole, piscicole et forestière seront préservées ».

2 types de sites pour la biodiversité

La Directive Oiseaux a conduit à la désignation de « ZPS » ou Zones de Protection Spéciale. Ces sites ciblent spécifiquement les oiseaux, et notamment certaines espèces rares ou menacées à l'échelle européenne dites espèces d'intérêt communautaire.

La Directive Habitats a, quant à elle, donné lieu à la désignation de « ZSC » ou Zones Spéciales de Conservation visant à préserver les habitats (milieu) naturels et les autres espèces de faune et de flore d'intérêt communautaire.

Ceux-ci sont désignés suite à des échanges entre les États et la Commission européenne.



- Inventaire des sites d'importance pour les oiseaux.
- Proposition d'une liste de sites par les États membres.
- Validation par la Commission européenne.
- Désignation officielle par arrêté ministériel.

Les chiffres: le réseau Natura 2000 se décline à différentes échelles

• En Île-de-France: 35 sites, soit 8 % de la surface régionale

• En France: 1753 sites, soit 12,5 % du territoire national

• En Europe: 28000 sites, soit 18 % de la superficie de l'Union européenne des 27



Actions de communication : Exposition itinérante

Panneau n°1

Le site des « Bois des réserves, des Usages et de Montgé »

Le site Natura 2000

- Localisation : nord-est de la Seine-et-Marne
- Superficie : 866 hectares répartis sur 4 communes : Vendrest, Coulombs-en-Valois, Dhuisy et Cocherel.
- Caractéristiques : accueille la plus importante population régionale connue de crapauds Sonneurs à ventre jaune (*Bombina variegata*).
- Écosystèmes : mosaïque de hêtraies-chênaies, de prairies...

La désignation du site

Afin de moderniser l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF), la DIREN* Ile-de-France* (devenue DRIEE** en 2007) a mandaté en 2003 le bureau d'études OGE***, pour la réalisation de prospection de terrains dans le secteur de l'Ourcq. Une population de 37 Sonneurs à ventre jaune y a été découverte dans le Bois des Réserves près de Vendrest.

Par la suite, le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN) a été sollicité pour étudier la population et la DIREN Ile-de-France* a proposé d'intégrer le site au réseau Natura 2000.

Avril 2006 :

- Proposition de classement du site en Site d'Intérêt Communautaire (SIC);
- Désignation du site au titre de la Directive Habitats en raison de la présence d'une seule espèce d'intérêt communautaire, le Sonneur à ventre jaune.

* DIREN Direction Régionale de l'Environnement
 ** DRIEE Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie
 *** OGE OGE de Génie Écologique



La richesse du site

Les prospections de terrain réalisées en 2011 ont permis de recenser 8 habitats naturels relevant de la Directive Habitats et 4 espèces animales d'intérêt communautaire.

Les conséquences de la désignation d'un site

- Un engagement à maintenir les espèces et les habitats d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation.
- Des financements pour développer une gestion respectueuse.
- Une vraie « vie » du site sur le long terme : informations, échanges, etc.
- Une opportunité pour le territoire local, une reconnaissance au niveau national et international.
- La désignation d'un site Natura 2000 s'accompagne également d'une évaluation des incidences de certains projets ou activités jugés perturbants.



Le crapaud Sonneur à ventre jaune

Afin de fixer des objectifs de gestion et de protection du site, un document d'objectifs (DOCOB) peut être réalisé.

Les acteurs

Le Comité de pilotage (COPIL) est présidé par la Communauté de communes du pays de l'Ourcq. Il regroupe les principaux acteurs du site : administratifs, collectivités, organismes socio-professionnels, associations, gestionnaires... Le comité de pilotage est l'organe officiel de concertation.



Actions de communication : Exposition itinérante

Panneau n°2



Les habitats naturels d'intérêt communautaire sur le site

Huit habitats naturels relevant de la Directive Habitats sont présents sur le site. Certains d'entre eux, très fragiles et abritant de nombreuses espèces végétales (arbres, lianes...), représentent même une priorité à l'échelle européenne. C'est la raison pour laquelle le réseau Natura 2000 leur accorde de l'intérêt.

Les formations à potamots

Assez rares, les potamots sont des plantes aquatiques présentes sous la forme de végétations enracinées et/ou flottantes qui colonisent les étangs et les mares. Sur le site Natura 2000, ce type d'habitat est présent dans une petite mare située dans une prairie pâturée.



Formation aquatique à potamots
© Nat'ap

Les mégaphorbiaies

Se développent sur des sols humides et riches en matière organique. Elles constituent des habitats de transition qui s'installent en bordure d'espaces ouverts : prairies en déprise, étangs humides... Sur le site Natura 2000, cet habitat est présent en bordure d'une mare prairiale.



Végétations de mégaphorbiaies
© Nat'ap

Les prairies maigres de fauche

Comportent un riche cortège de graminées et de plantes à fleurs. Les prairies gérées principalement par la fauche sont aujourd'hui en régression au profit des prairies pâturées ou artificielles. Les conséquences sont une perte importante de la biodiversité.



Prairie maigre de fauche
© Nat'ap

Les pelouses calcaires

Sont des formations herbacées maigres et sèches développées sur des substrats calcaires. Traditionnellement gérées par pâturage, ces milieux sont souvent abandonnés, ce qui engendre une colonisation arbustive et à terme une fermeture du milieu. Sur le site Natura 2000, cet habitat est rare.



Pelouses calcaires
© Nat'ap

La hêtraie-chênaie à Houx

Se développe sur les sols acides des points hauts des bois des Brûlés et des Usages.



Hêtraie-chênaie à Houx
© Nat'ap

La hêtraie-chênaie à Jacinthe

Se développe sur des sols calcaires riches bien drainés. Sur le site Natura 2000, elle est présente dans les massifs boisés du sud : Bois de Montgé, Bois de Reuil, sud de la forêt communale de Vendrest et de Dhuisy.



Hêtraie-chênaie à Jacinthe des bois
© Nat'ap

La frênaie-chênaie à primevère

Se développe sur des sols très bien drainés et alimentés en eau. Elle est présente sur l'ensemble du site Natura 2000 mais occupe de petits secteurs selon l'humidité des sols.



La Parisette à quatre feuilles
© Nat'ap

L'aulnaie-frênaie

Se situe en bordure des cours d'eau. Sur le site Natura 2000, elle est présente aux abords du ru Jean Racet et du ru de Chatoil.



Actions de communication : Exposition itinérante

Panneau n°3



Jacinthe des Bois
© Nat'ap

Les espèces animales d'intérêt communautaire sur le site

Le site « Bois des Réserves, des Usages et de Montgé » a été désigné suite à la découverte du Sonneur à ventre jaune, espèce de crapaud protégée au niveau européen. Outre ce petit crapaud, 3 autres espèces d'intérêt communautaire ont été recensées ainsi que de nombreuses espèces protégées au niveau national (amphibiens et chauves-souris).

Le Sonneur à ventre jaune

Description

- Petit amphibié.
- 5 cm de long maximum.
- Coloration terreuse sur le dos (excellent camouflage).
- Coloration caractéristique noire marbrée de jaune sur la face ventrale (à éviter les prédateurs de sa toxicité).

Écologie

- Se nourrit de petits invertébrés : moustiques, limaces...
- **Octobre à avril** : hiverne dans la vase du point d'eau colonisé ou dans des abris alentours (sous des pierres, dans l'humus ou des galeries de rongeurs).

Habitat de l'espèce

Bocage, prairies et forêts comportant des omières. En période de reproduction (mi-avril à début août) : habitats aquatiques variés peu profonds.

Situation sur le site

Cette espèce n'est connue que sur 3 sites en Seine-et-Marne, et avec une centaine d'individus, le site Natura 2000 accueille la plus grosse population connue de Sonneur à ventre jaune d'Ile-de-France.

Menaces

Disparition de ses habitats de reproduction par comblement et dégradation, par des engins motorisés, des chemins comportant des omières.



Pu pèle en forme de cœur

Mesures de gestion favorables

- Conserver des sites de reproduction (omières, mares, annexes hydrauliques...).
- Maintenir des connexions entre les différents habitats fréquentés.

Le Lucane cerf-volant

Description

- Plus grand coléoptère d'Europe.
- Taille : de 3 cm pour les femelles à plus de 8 cm pour les mâles.
- Brun-noir, le mâle est pourvu de mandibules rappelant les bois d'un cerf.

Écologie

- Larves et adultes sont xylophages (consommateurs de bois mort).
- Sa larve se développe dans le système racinaire et le tronc des chênes mourants ou dans de grosses branches mortes.

Habitat de l'espèce

Affectation : les vieilles forêts de feuillus avec présence de bois mort laissé au sol.

Situation sur le site

Espèce assez commune, présente dans la forêt communale de Vendrest et de Dhuisy ainsi que dans le Bois de Montgé.

Menaces

Plantation de conifères (bois non consommé par les larves), ramassage du bois mort et abattage des arbres dépérissants.

Mesures de gestion favorables

- Préserver des vieux arbres, en particulier des chênes.
- Diversifier les classes d'âge.
- Favoriser des îlots de vieillissement.



Le Grand Rhinolophe

Description

- Plus grand rhinolophe européen.
- 6-7 cm pour un poids de 17 à 34 g.

Écologie

Paysages semi-ouverts, à forte diversité d'habitats, forêts de boisements de feuillus et de prairies pâturées par des bovins.

Habitat de l'espèce

Au repos dans la journée et en hibernation, il se tient suspendu à la paroi et enveloppé dans ses ailes.

Situation sur le site

Connu dans le sud du département mais première donnée de présence dans le nord en période de reproduction.

Menaces

Arrachage des haies, conversion des vieilles forêts en plantations monospécifiques de résineux, dérangement dans les gîtes de reproduction ou d'hivernage.

Mesures de gestion favorables

- Maintenir des milieux ouverts diversifiés comportant des haies, des arbres à cavités, des pâtures et des prairies de fauche.



Le Grand Murin

Description

- Un des plus grands chiroptères français.
- 6,5 à 8 cm pour 20 à 40 g.

Écologie

Terrains de chasse préférentiels : forêts présentant peu de sous-bois (hêtre, châtaînet et végétation herbacée rase [prairie...]).

Habitat de l'espèce

• **Octobre à avril** : utilise des cavités souterraines (grottes, caves, anciennes carrières) comme gîtes d'hivernation.

- **été** : gîte sous les toitures, dans les combles d'églises, mais aussi dans des grottes.

Situation sur le site

Bien présent dans le sud du département et méconnu sur ce secteur.

Menaces

Arrachage des haies, conversion des prairies permanentes en prairies artificielles, dérangement dans les gîtes de reproduction ou d'hivernage.

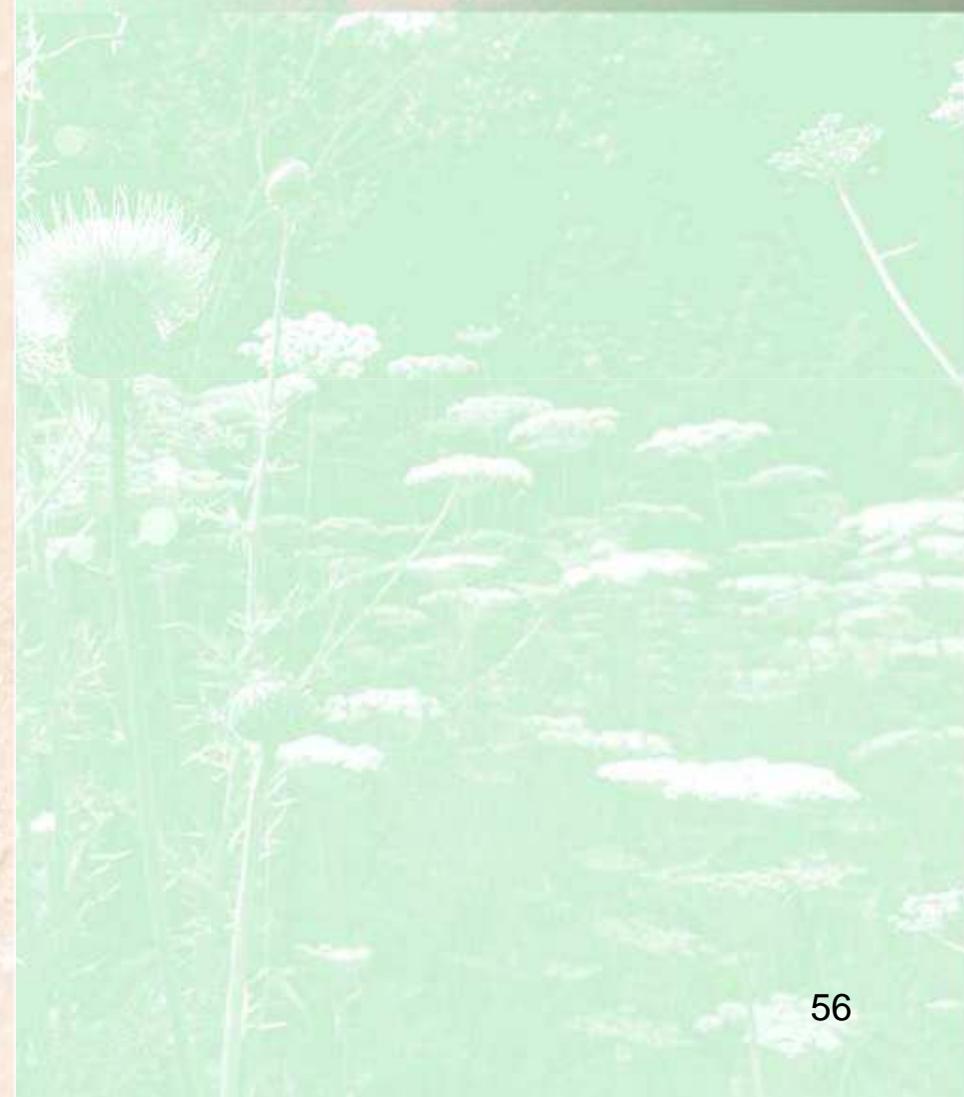
Mesures de gestion favorables

- Maintenir et restaurer les corridors écologiques en forêt et entre massifs forestiers.



Actions de communication : Exposition itinérante

Panneau n°4



Les activités socio-économiques du site



Champs cultivés sur Vendrest
© B. Buisson

Le territoire du site « Bois des Réserves, des Usages et de Montgé » accueille plusieurs types d'activités économiques :

- des activités agricoles
- des activités sylvicoles
- des activités de loisirs

Ce territoire est aussi confronté à des dégradations des milieux naturels.



Prairie pâturée sur Chalon
© B. Buisson

L'agriculture

- 20% du site couvert par les espaces agricoles
- Principalement des grandes cultures (blé, orge, colza, betteraves, féverolles)
- Activités d'élevage peu présentes sur le site (9 hectares au total)

La sylviculture

- Boisements = principaux milieux naturels sur le site Natura 2000
- Superficie = 645 hectares soit plus de 74% de la superficie du SIC
- Totalité des boisements classée en Espace Boisé à Conserver, à créer ou à protéger (EBC).



Forêt mature sur le site
© B. Buisson

Les activités de loisirs

La chasse sur le site

L'ensemble du site Natura 2000 est chassé. Les principales espèces prélevées sont le grand gibier (sanglier, chevreuil) et le petit gibier de plaine (faisan, perdrix).



Mirador de chasse sur le site
© B. Buisson

La randonnée pédestre et équestre sur le site

Afin de découvrir le Pays de l'Ourcq, deux itinéraires de petite randonnée passent au sein du site Natura 2000 : les vallons de Couloombs et les cotaux de Vendrest.

Les dégradations du milieu naturel

Décharges sauvages

Quelques décharges sauvages, comprenant des déchets inertes, des encombrants, des déchets verts, etc., ont été recensées sur le site. Ces dépôts sont peu fréquents mais sont répartis sur l'ensemble du site Natura 2000. Certaines décharges concernent directement des habitats d'intérêt communautaire et ont de nombreux effets négatifs sur les espèces et les habitats naturels du site.



Pneus entrepasés en forêt
© B. Buisson

Loisirs motorisés

La pratique des loisirs motorisés (quads et motos) est occasionnelle sur le site. Cette pratique engendre une dégradation des chemins, la destruction des habitats de reproduction du Sonneur à ventre jaune (ornière) et la destruction possible d'individus par écrasement.



Chemin forestier remblayé
© B. Buisson

Le remblaiement de chemins

Certains chemins comportent de nombreuses ornieres qui sont créées par le passage de véhicules pendant l'hiver. Ces chemins deviennent impraticables pour les véhicules, ils sont alors parfois empierrés pour les stabiliser, ce qui nuit au Sonneur à ventre jaune par suppression de son habitat de reproduction.

Actions de communication : Exposition itinérante

Panneau n°5

Natura 2000, l'engagement de tous

Les contrats : un engagement

Pour assurer l'entretien voire la restauration des milieux naturels et des habitats d'espèces, les gestionnaires et les propriétaires peuvent signer, sur la base du volontariat, des contrats qui les engagent avec le Préfet pour une durée de 5 ans.

Deux grands types de contrats existent :

- contrats de type mesures agro-environnementales sur les espaces agricoles
- contrats «Natura 2000» (contrats forestiers et contrats non agricoles non forestiers) sur les autres milieux.

Comment sont financés ces contrats ?

Les aides financières accordées sont issues pour partie :

- de fonds nationaux (Ministère chargé de l'Écologie ou Ministère chargé de l'Agriculture) ;
- de fonds européens (F.E.A.D.E.R.).

Quel est le contenu d'un contrat Natura 2000 ?

- Le descriptif et la délimitation spatiale des opérations à effectuer, l'indication des travaux d'entretien ou de restauration des habitats naturels.
- Le descriptif des engagements qui donnent lieu au versement d'une contrepartie financière ainsi que le montant, la durée et les modalités de versement de cette contrepartie.
- Le descriptif des mesures d'accompagnement sans contrepartie financière.
- Les points de contrôle et les justificatifs à produire permettant de vérifier le respect des engagements.

Quels types d'actions

- Maintenir les activités produisant des omières favorables au Sonneur à ventre jaune.
- Limiter l'envasement des formations aquatiques à Potamoï.
- Gérer les ligneux sur les mégaphorbiaies ou les pelouses sèches pour éviter leur fermeture.
- Créer et entretenir les haies.
- Favoriser une gestion extensive des milieux forestiers.
- Maintenir les arbres morts, vieillissants ou à cavités.
- Etc.



Prairie entourée de haies

Les gestionnaires des sites et les acteurs locaux auront la possibilité de conduire plusieurs actions de ce type, en accord avec les activités et la présence humaine, dans le but de :

- Favoriser la biodiversité ;
- Enrayer la destruction de ces milieux ;
- Conserver la richesse du site.



Création de clairière, creusement d'une omière et dépôt de bois mort

La Charte Natura 2000, l'autre outil

La charte Natura 2000 est un document qui contient des engagements et des recommandations sur la gestion courante et durable des milieux.

Il fait référence à des pratiques respectueuses des habitats naturels et des espèces. L'adhésion à la Charte Natura 2000 du site permet une exonération de la taxe sur le foncier non bâti.

Il est possible d'adhérer à cette charte et de signer un contrat Natura 2000 et inversement.

Qui peut adhérer à une Charte Natura 2000 ?

Toute personne physique ou morale, publique ou privée, titulaire de droits réels ou personnels sur des terrains inclus dans le site peut adhérer à la Charte Natura 2000. L'adhérent s'engage alors pour une durée de 5 ans.

C'est à vous ?

- Des actions types et exemples sont présentés sur le site www.natura2000.fr
- Elles témoignent de la dynamique du réseau à l'échelle nationale et européenne.

Actions de communication : Exposition itinérante

Panneau n°6

Merci de votre attention

BIOTOPE

- Agence Bassin parisien, 4 rue Morère, 75014 Paris
- Agence Centre-Bourgogne, 125-127 rue du Faubourg Bannier, 45000 Orléans

Sylvain Froc : sfroc@biotope.fr

Céline Bernard : cbernard@biotope.fr

Téléphone : 01.40.09.04.37 / 02.38.61.60.08

